Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 1467

Concernant :

Saco ENTREPRISE ROLAND LOURME
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Dépôt effectué par :

Saco ENTREPRISE ROLAND LOURME
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Numéro RCS : Lille B 309 003 804 <119546/2011B02219>

Pièces déposées le 24/01/2012 Numéro : 3200942
Procès-verbal d'Assemblée du 26/11/2011 - Transformation de société en SARL - Modification(s) statutaire(s) - Nomination de Gérant - Démission de Commissaire aux comptes
Rapport du Commissaire aux comptes du 10/11/2011 sur la transformation de la SA en SARL
Statuts mis à jour du 26/11/2011

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

24 JAN 2012

119546
942

LOURME

Société anonyme
Au capital de 72 400 €
SIEGE SOCIAL : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
RCS LILLE 309 003 804

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
26 NOVEMBRE 2011

Le 26 Ncvembre 2011 à 09 heures, les acticnnaires se scnt réunis en assemblée générale, au 137 rue de l'Egalité à LOMME, sur ccnvccaticn du Président.

Chaque acticnnaire a été convcqué par lettre régulièrement.

Le ccmmissaire aux ccmptes a été régulièrement ccnvcqué.

L'assemblée générale est présidée par Augustin OUTTERS, en sa qualité de Président du Ccnseil d'Administraticn.
Françcise LEROY assure le secrétariat de séance.
Victcr OUTTERS est appelé ccmme scrutateur.

Tcus les acticnnaires étant présents, en ccnséquence, l'assemblée est régulièrement ccnstituée et peut valablement délibérer.

Le ccmmissaire aux ccmptes a été régulièrement ccnvcqué.

Le président dépcse sur le bureau et met à la dispcsitcn de l'assemblée :
- la ccpie des lettres de convccaticn,
- le rappcrt du ccnseil d'administraticn,
- le rappcrt du ccmmissaire aux ccmptes,
- le texte de résclutions prcposé à l'assemblée,
- prcjet des ncuveaux statuts.

Puis le Président déclare que tcus les dccuments et renseignements prévus par la lci et les règlements, devant être ccmmuniqués aux acticnnaires, cnt été tenus à leur dispcsitcn, au siège sccial, dans les délais légaux et que la scciété a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES LILLE OUEST
Le 08/12/2011 Bordereau n°2011/675 Case n°1
Enregistrement : 125 € Pénalités
Total liquidé : cent vingt cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
Le Contrôleur

Christian HOFFSTETTER
Contrôleur des Impôts

Le président rappelle alors que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
— rapport du oonseil d'administration,
— rapport du oommissaire aux oomptes,
— transformation de la sooiété en sooiété à responsabilité limitée, oonditions et modalités de cette opération,
— adoption des statuts de la sooiété sous sa forme nouvelle (SARL),
— nomination d'un gérant,
— fin du mandat de oommissaire aux oomptes,
— dispositions transitoires,
— pouvoirs à donner pour l'aooomplissement des formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION

Transformation en SARL

L'assemblée générale après avoir entendu la leoture du rapport du conseil d'administration et du oommissaire aux oomptes, établi en applioation de l'artiole L. 225-24 du oode de oommerce et attestant que les oapitaux propres sont au moins égaux au oapital sooial, faisant applioation des dispositions des artioles L. 225-243 à L. 225-245 du oode de commeroe, après oonstatation que toutes les oonditions légales requises sont remplies, déoide la transformation de la sooiété en sooiété à responsabilité limitée, et oe à oompter de oe jour, par le seul fait de l'approbation oi-après des statuts de la sooiété, sous sa nouvelle forme.

Cette transformation régulièrement réalisée n'entraînera pas la oréation d'un être moral nouveau.

La sooiété sera régie par les dispositions légales et réglementaires relatives aux sociétés à responsabilité limitée, et par ses nouveaux statuts, les nouveaux organes de gestion (gérance) se substituant aux anciens (conseil d'administration) dont les fonctions prendront fin.

La société, conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister sous sa forme nouvelle sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, entre les titulaires actuels des actions composant le capital social qui deviendront les propriétaires des parts sociales substituées auxdites actions et les personnes qui pourront devenir propriétaires par la suite, tant de ces parts que de celles qui seraient créées ultérieurement.

Sa dénomination, son objet, sa durée et son siège ne sont pas modifiés.

Le capital social reste maintenu à un montant de SOIXANTE DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (72 400 euros).
Il sera désormais divisé en TROIS MILLE SIX CENT VINGT PARTS (3 620 parts) d'un montant de VINGT EUROS (20€) chacune, toutes de la même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les titulaires actuels des 3 620 actions composant le capital social, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont détenteurs, c'est-à-dire à raison d'une part pour une action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des statuts de la SARL

L'assemblée générale, en ccnséquence de la décisicn de transfcrmaticn de la scciété en scciété à respcnsabilité limitée qui précède, et après avcir entendu la lecture, et pris ccnnaissance du texte établi par le conseil d'administraticn des statuts de la scciété scus sa ncuvelle fcrme, décide de l'apprcuver purement et simplement dans scn ensemble et dans chacune de ses parties.
Elle ccnstate spécialement que les parts scciales, qui se substituent aux acticns, cnt été réparties entre les acticnnaires dans la prcpcrticn de leurs drcits.
Ce ncuveau texte des statuts, dûment certifié par les membres du bureau, demeurera annexé au prccès-verbal de l'assemblée.

Cette résclutien est adcptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination d'un gérant

L'assemblée générale ncmme en qualité de gérant de la scciété, Augustin OUTTERS, ancien président du ccnseil d'administraticn de la scciété scus scn ancienne fcrme.
Augustin OUTTERS, présent à la réunicn déclare accepter les fcncticns qui viennent de lui être ccnférées et ne faire l'cbjet d'aucune inccmpatibilité à cet égard.

Cette résclutien est adcptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale, ccnstatant que les seuils fixés par les textes pour justifier la présence d'un ccmmissaire aux ccmptes n'étant plus atteints, décide de mettre fin au mandat de Jacques LESAGE, ccmmissaire aux ccmptes de la scciété scus scn ancienne fcrme, et ce à ccmpter de ce jcur.

Cette résclutien est adcptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Dispositions transitoires

L'assemblée générale déclare que la durée de l'exercice sccial en ccurs, qui dcit être clcs le 31 Décembre 2011, ne sera pas mcdifiée du fait de l'adcpticn de la fcrme à respcnsabilité limitée.
Les ccmptes de cet exercice sercnt établis, présentés et ccntrôlés dans les ccnditicns fixées par les ncuveaux statuts et les dispcsitions du ccde de ccmmerce relatives aux SARL.

Cette résclutien est adcptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs à donner pour les formalités de publicité légale

L'assemblée générale ccnstate que la transfcrmaticn de la scciété en scciété à respcnsabilité limitée est définitivement réalisée et dcnne tcus pcuvcirs au pcrteur d'une ccpie cu d'un extrait certifié ccnfcrme du prccès-verbal qui ccnstatera ces délibératicns à l'effet d'acccmplir tcutes fcrmalités légales cu réglementaires de publicité afférentes aux réscluticns ci-dessus adcptées.

Cette réscluticn est adcptée à l'unanimité.

L'crdre du jcur étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tcut ce que ci-dessus, il a été dressé le présent prccès verbal.

Jacques LESAGE Commissaire aux comptes	
SAS ICARE (Augustin OUTTERS)	
Patrick OUTTERS	
Annick OUTTERS	
Amélie BERNARDET OUTTERS	
Dorothée OUTTERS LAFORCE	
Augustin OUTTERS	
Victor OUTTERS	
Amandine DUPONT OUTTERS	
SC MASAO	